

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

**L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (ABPPUM)**

ET

**L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
(UMCM)**

OBJET : Modification à l'article 13.16.02 de la convention collective

Les parties reconnaissent que les changements apportés aux critères visant à déterminer le rang à l'embauche dans la convention collective depuis le 1^{er} juillet 2003 ne prennent pas suffisamment en compte la spécificité de certaines disciplines où il est très difficile de recruter des professeures et professeurs détenant le doctorat. C'est le cas notamment pour les disciplines artistiques comme les arts visuels et les arts de la scène (musique et théâtre) pour lesquelles il n'existe pratiquement pas de programme de doctorat.

Les parties reconnaissent par ailleurs que l'expérience professionnelle pertinente constitue un atout non négligeable pour la qualité de la formation en arts visuels et les arts de la scène (musique et théâtre).

Pour ces considérations, les parties conviennent d'ajouter un élément à la liste des critères ouvrant l'accès au rang d'adjoint à l'embauche de personnes ne détenant que la maîtrise ou son équivalent.

13.16.02

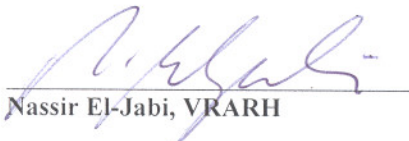
c) Exceptionnellement, pour les arts visuels, la musique (à l'exception de la musicologie) et l'art dramatique, ce rang est attribué à la professeure ou au professeur qui détient la maîtrise canadienne ou l'équivalent et qui compte au moins dix (10) années de pratique professionnelle et deux (2) années d'expérience universitaires. Le recours à cette exception ne porte aucunement atteinte au droit de ces personnes d'obtenir la permanence et la promotion aux rangs d'agrégé ou de titulaire conformément à l'article 25 et aux fins de l'article 25.11 les dix années d'expérience professionnelle constituent l'équivalent de la scolarité du doctorat canadien.

Cette nouvelle disposition entre en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente lettre d'entente à Moncton, au Nouveau-Brunswick, ce 14 jour de juin 2009. 

Pour l'Université de Moncton,

Pour l'ABPPUM,


Nassir El-Jabi, VRARH


Michèle L. Caron, présidente